



## Retard de paiement et oubli documents

Par **anthoprisc97**, le **19/04/2016** à **11:11**

Bonjour Madame, Monsieur

Voilà mon problème.. J'ai travaillé en novembre et décembre dernier en tant qu'hôtesse de caisse chez E.Leclerc. Seulement, je n'ai pas été payé le dernier jour travailler, comme le stipule le contrat, mais 1 moi après et en ayant du faire la demande. De plus je me suis aperçut qu'il me manquait une attestation d'employeur. J'ai donc appelé l'entreprise qui m'a demandé de passé demain matin. Je voudrait savoir si ce genre de négligence peut vraiment être toléré et que faire dans le cas contraire ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **19/04/2016** à **11:22**

Bonjour,

Tout dépend comment tombait le dernier jour travaillé car il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au jour habituel de la paie sachant que le document est quérable tout comme l'attestation des tinée à Pôle Emploi, c'est à dire que vous devez aller les chercher...

Si l'employeur vous a délivré les documents sur simple demande, il me semble que l'éventuelle négligence est réparée et qu'un recours éventuel pour préjudice subi n'est pas sûr d'aboutir...

Par **anthoprisc97**, le **19/04/2016** à **13:26**

D'accord,

Je vous remercie pour ces renseignements  
Je vous souhaite une bonne fin de journée

Cordialement